BULLETIN CRITIQUE

[La Rédaction publie à cette place les comptes-rendus d'ouvrages récemment parus qui ont une portée générale, qui intéressent une discipline, un genre, une doctrine, une méthode, en réservant aux périodiques spécialisés la critique des ouvrages de détail ou de sujet limité. Les auteurs et éditeurs sont priés d'adresser les ouvrages susceptibles d'être annoncés, et éventuellement les notices qui s'y rapportent, au rédacteur en chef de la *Revue* : M. J. MAROUZEAU, 4, rue Schœlcher, Paris, XIV^e.]

Il a été créé en 1924 à Oslo (Kristiania) un « Institut pour l'étude comparative des civilisations ». Parmi les conférences qui ont été demandées à différents savants lors des fêtes d'inauguration, deux séries viennent d'être publiées, qui ont pour objet principalement l'étude des faits linguistiques dans leurs rapports avec les faits sociaux, et qui par le détour de la linguistique intéressent les philologues :

I. — O. JESPERSEN, *Mankind, nation and individual from a linguistic point of view*. Paris, Champion, 1925, 221 pages.

Il ne manque pas, dans ce livre d'une portée très générale, de lois, d'observations, de réflexions qu'on trouverait profit à appliquer spécialement au latin. Au grammairien, sans cesse préoccupé de reconnaître et de définir la bonne langue, je recommande le chapitre v consacré à établir les « standards » qui peuvent être appelés, selon de savants dosages, à définir la langue correcte (p. 94) : principe d'autorité, répartition géographique, rôle de la littérature, tendances aristocratique et démocratique, logique, esthétique.

A propos de la logique, je retiens la déclaration de la page 114, que feront bien de méditer les auteurs de grammaires et de stylistiques latines : « Souvent ce qui se donne pour de la logique n'est que de la grammaire latine déguisée. Comme le latin a été pendant des siècles la langue par excellence, célébrée pour sa logique, il était naturel qu'on commît la faute de penser que tout dans la grammaire latine est logique, et que dans les autres langues il n'y a de logiquement défendable que ce qui est en accord avec le latin. » Si l'étude renouvelée des autres langues pouvait désormais rendre au latin en bien ce qu'elle en a souvent reçu en mal!

En ce qui concerne l'esthétique, on sait que M. Jespersen est disposé à admettre pour les langues un classement de valeur, et qu'il prétend fonder une « critique linguistique » (p. 138; cf. aussi son *Progress in language*); les critères qu'il propose au chapitre VI (maximum de facilité pour la perception, minimum de difficulté dans l'énoncé) pourraient être appelés à remplacer avantageusement la méthode sommaire qui consiste à distinguer mythologiquement des « âges » du latin : d'or, d'argent... Pour ce qui regarde le critère « géographique », plusieurs observations s'appliqueraient encore utilement au latin; Cicéron n'eût-il pas souscrit avec enthousiasme à ce principe de la p. 46, note, qu'on peut ainsi transposer : « le vrai latin est celui des gens dont on ne peut pas dire à les entendre de quelle partie du domaine latin ils viennent » ? Dans le même ordre d'idées, les observations des p. 65 et suiv., sur le rôle des capitales dans la formation des langues communes, éclairent ce qui s'est passé à Rome, ville d'étrangers, où le latin était la langue de Rome parlée par des non-Romains.

Même dans le détail, le livre de M. Jespersen offre aux latinistes des suggestions utiles. La lecture du chapitre X, sur les « excentricités du langage », et en particulier sur les jeux phoniques auxquels se complaisent les poètes, conduit plus d'une fois à évoquer les procédés d'Ennius et même ceux de Virgile. Il n'y a pas tellement de différence entre l'effet obtenu dans les *Eddas* par l'accumulation de noms propres aux sons étranges ou plaisants et celui que réalise Virgile en remplissant ses vers de mots sonores, grecs ou barbares :

Georg., III, 386 : ... *Aeaeae*que insula *Circae*.
Georg., IV, 462 : Atque *Getae* atque *Hebrus* et *Aetias Orithyia*.
Georg., IV, 336 : *Drymo*que *Xantho*que *Ligea*que *Phyllodoce*que.
Georg., IV, 437 : *Glauco* et *Panopeae* et *Inoo Melicertae*.

De telles recherches, qui sont dans la tradition du vieux « carmen » latin populaire plus que dans le goût des poètes grecs, se rattachent nettement aux tendances que M. Jespersen signale comme les plus primitives et les plus essentielles de la poésie.

II. — A. Meillet, *La méthode comparative en linguistique historique*. Paris, Champion, 1925, VIII & 116 pages.

L'auteur de ce petit livre s'est proposé, non pas « d'exposer des idées neuves, mais seulement de déterminer d'une manière précise les conditions où peut et doit s'employer en linguistique historique la méthode comparative...; le lecteur y trouvera marquées la valeur, mais aussi les limites de cette méthode ». En dépit de cette annonce modeste, il est permis de penser que la mise au point présentée ici par M. Meillet marquera une des grandes étapes de l'histoire de la linguistique. La préoccupation constante de fixer des limites à la recherche conduit l'au-

teur à réviser et à rectifier les résultats obtenus dans la période où la science du langage, enfin en possession d'une méthode, a été induite à en user sans ménagements. A la théorie, à la loi, M. Meillet propose le contrôle de l'histoire, des contingences sociales et humaines, et il se trouve qu'au bout du compte ce qui s'annonçait comme une restriction apparaît comme un enrichissement de notre méthode. Le souci du contrôle et de la critique conduit à chaque instant l'auteur à instituer ou à suggérer de nouvelles recherches; c'est ainsi qu'on trouvera p. 109 et suiv. tout un plan de travail pour élargir l'expérience linguistique par la description des états de langue, p. 86 et suiv. toute une esquisse de linguistique générale conçue par rapport aux conditions de développement des civilisations, etc.

Le latiniste trouvera çà et là de quoi éclairer l'histoire du latin, soit à l'époque ancienne où une langue commune se constitue avec pour point de départ le parler romain, soit dans la période récente où de nouveaux dialectes sortent du « roman commun » (notons p. 56 cette expression tellement plus parlante et plus juste que l'appellation traditionnelle de « latin vulgaire »). Mais ce que je voudrais surtout retenir ici de ce petit livre si gros d'idées, c'est l'appel de la linguistique à la philologie : « Le contact de plus en plus étroit qui s'est heureusement établi entre philologues et comparatistes est nécessaire pour que le linguiste puisse utiliser tous les faits, des faits certains, et des faits observés avec la dernière précision » (p. 11). « Pour les langues anciennes, le linguiste doit recourir à une philologie de précision : on s'est parfois imaginé que le linguiste peut se contenter d'à peu près philologiques; il a besoin tout au contraire de tout ce que les méthodes philologiques les plus exactes permettent de précision et de rigueur » (p. 110). Est-il condamnation plus décisive des deux attitudes, dédain chez les uns, défiance chez les autres, qui ont gêné jusqu'ici la collaboration des savants dans les études de langue?

Veut-on un nouvel exemple des services que peut rendre cette collaboration dans le domaine de l'enseignement pratique? Il nous est fourni par la réimpression d'une grammaire scolaire de notre confrère hollandais :

F. Muller, Jzn, *Syntaxis* (Latijnsche Leergang voor Gymnasia en Lycea, II), 2e éd. Groningen, Wolters, 1924, VIII, 146 & XVI pages.

Œuvre d'un linguiste soucieux de mettre en accord l'enseignement avec la science, ce petit manuel (en seconde édition) est le modèle de ce qu'on peut attendre d'un livre de classe; la science y est solide, profonde, et elle n'apparaît pas; Bréal ne disait-il pas que dans l'enseignement élémentaire la linguistique doit être latente?

Les explications ressortent d'elles-mêmes de la présentation des faits : qu'on regarde comment les emplois de l'accusatif dérivent de l'idée de direction (p. 2), ceux de l'ablatif de l'idée d'éloignement (p. 9) ; comment les emplois du « gerundivum » s'expliquent par ceux du « gerundium » (p. 49) ; comment la construction de *dum* s'éclaire par la notion de présent historique (p. 84), etc. Les faits eux-mêmes sont groupés autant que possible selon leur vraie nature grammaticale et selon l'ordre du développement historique : qu'on regarde la façon dont sont présentées les formes nominales du verbe (p. 46 et suiv.), le subjonctif (p. 86 et suiv.)...

Peut-être y a-t-il çà et là quelque abus de l'explication logique, et insuffisance des explications analogiques, si importantes en syntaxe ; le désir de rendre compte et d'analyser conduit parfois à une présentation un peu scolastique, qui se traduit, p. ex. en ce qui concerne la théorie des temps (p. 63 et 112), par des figures d'allure trop géométrique. Peut-être aussi voudrait-on un peu plus de développements sur certaines constructions caractéristiques du latin, comme celle du passif, qui, sauf erreur de ma part, n'est pas expliqué, du déponent, du participe passé... Enfin, on pourrait discuter certaines explications, comme celles de *refert* (p. 27), de *haud scio an* (p. 129)... Mais ce sont là des chicanes, et nos auteurs de grammaires feront bien, dans la mesure où le hollandais n'est pas pour eux lettre morte, de s'inspirer et du plan et de la méthode de M. Muller.

Dans le domaine de la philologie proprement dite, voici plusieurs publications intéressantes des Universités d'Amérique :

Mary A. Grant and George Converse Fiske, *Cicero's Orator and Horace's Ars poetica* (*Harvard Studies in classical philology*, XXXV), 1924, 74 pages.

Voici longtemps que M. Fiske rôde, si je peux dire, autour d'un sujet qui le tente et dont il a donné et le plan et les idées directrices : une histoire de la rhétorique gréco-romaine. Dès 1909, partant de Perse pour remonter à Lucilius (dans une communication à l'*American philological Association*), il rencontrait sur sa route l'*Art poétique* d'Horace, qui l'amenait en 1913 à reprendre son sujet sous le titre : *Lucilius, the Ars poetica of Horace, and Persius*. Il se défendait alors (p. 1, n. 1) de remonter jusqu'à la source grecque du commun héritage dont s'enrichissent les trois satiriques latins. Il s'en défend encore, mais ne se tient pas de tracer les grandes lignes de l'étude qu'il y aurait à faire, et il construit (p. 1) un « stemma » qui, partant de Gorgias et de Platon, passant par Isocrate, Aristote et Théophraste, englobe les τέχναι hellénistiques, les théories stoïciennes et post-péripatéticiennes, pour aboutir, par Panétius et le cercle de Scipion, aux théoriciens de Rome instruits par Philodème.

Pourquoi faut-il que l'auteur se borne encore cette fois à une reconnaissance (p. 9), nous promette tout au plus une prochaine incursion dans le domaine voisin du *De oratore*, et compte sur un émule pour entreprendre l'étude d'ensemble qui s'impose (p. 74)? Peut-on espérer que des études de détail, si bien menées et si nourries de faits soient-elles, fassent avancer beaucoup notre science de la rhétorique antique? L'étude présente nous apprend ou nous rappelle surabondamment que la plupart des préceptes des théoriciens (relatifs au πρέπον, à la λέξις, à l'ἦθος, aux genres...) valent également pour le poète et pour l'orateur; qu'est-ce à dire, sinon qu'il s'agit d'une théorie du style en général, ou de ce qu'on peut appeler plus précisément le « style oral », qui intéresse également l'éloquence, faite pour l'élocution, et la poésie, faite pour la récitation? L'intérêt, en pareille matière, réside moins dans la constatation des faits, qui est à la portée d'un lecteur attentif[1], que dans la la filiation des théories, qui est susceptible d'éclairer toute l'histoire littéraire.

M. Fiske a fait appel pour cette étude à la collaboration de Miss Mary A. Grant, qui lui a fourni les matériaux. C'est à Miss Grant aussi que nous devons un autre travail sur un sujet connexe :

Mary A. Grant, *The ancient rhetorical theories of the laughable. The greek rhetoricians and Cicero* (Univ. of Wisconsin Studies in language and literature, n° 31). Madison, 1924, 166 pages.

Abondants matériaux, patiemment recueillis, soigneusement, méticuleusement classés, sans aucune préoccupation d'aboutir à une théorie physiologique ou psychologique du rire, mais avec le dessein de faire apparaître le lien qui unit les rhéteurs latins aux philosophes grecs. A vrai dire, le lien paraît bien rompu quelquefois, et l'histoire du rire en littérature nous apparaîtrait sans doute bien différente si nous possédions les œuvres des rhéteurs grecs qui ont été les maîtres de la génération de Cicéron. L'hiatus apparaît jusque dans la terminologie, car, si le mot « urbanus » a pu être peu à peu dévié de son sens premier sous l'influence de ἀστεῖος jusqu'à s'appliquer proprement aux mots d'esprit (cf. p. 122 et suiv. l'évolution de sens qu'a subie le sens de ce mot de Cicéron à Domitius Marsus), les autres termes qui désignent des notions connexes (cf. p. 100 et suiv.) n'ont pas en général d'équivalents grecs. Ne serait-ce pas le signe d'une différence fondamentale, que Miss Grant ne signale peut-être pas avec assez de netteté, entre la mentalité grecque et la mentalité romaine? Là où Platon ne voyait qu'un délassement, Ci-

1. Aux rapprochements que fait M. Fiske, on pourrait en ajouter maint autre; cf. p. ex. en ce qui concerne le rôle expressif de la quantité des syllabes le parallélisme évident entre *Orat.*, 216, « (spondeus) uidetur *tardior*, habet tamen *stabilem* quemdam et non inexpertem dignitatis gradum », et *A. p.*, 255, « *tardior* ut ueniret ad aures, spondeos *stabiles* recepit... »

céron voit un truc; là où les Grecs pensaient à l'esthétique, les Latins pensent à la morale. Le rire s'encadre tout naturellement chez Cicéron dans le système des procédés oratoires; il subit une codification qui risque, hélas! de le faire avorter au moment même où l'orateur s'apprête à en tirer parti. Peut-être y avait-il tout de même lieu d'esquisser là une philosophie du rire, que Miss Grant, fidèle à son propos, s'interdit rigoureusement. Mais, son propos atteint, l'auteur sent bien que son sujet demande un complément et une illustration. La théorie acquise, que sera la pratique? Quel parti Cicéron a-t-il tiré de ses préceptes? « To determine whether he actually carried his theory into practice would require another study » (p. 148). Espérons que Miss Grant ne nous fera pas attendre cette seconde partie de son étude, et souhaitons que ce soit l'occasion de faire revivre un peu sur les lèvres latines ce rire contenu que le formalisme de l'art ne parvient pas toujours à étouffer; nous savons plus d'un poète grave, à commencer par Virgile, qui ne refuse pas toujours de livrer son sourire au lecteur averti. Seulement j'imagine que pour cette nouvelle étude sur le rire c'est la terminologie latine qui devra être appelée à nous guider plus que les doctrines de l'école et la tradition hellénique.

De l'Université de Californie je reçois deux études de M. H. C. Nutting, dont on connaît les nombreux travaux sur la syntaxe :

Herbert C. Nutting, *Subjunctive conditions in Tacitus* (Univ. of California Publications in class. philol., vol. VII, n° 4, p. 143-195).

Id., *The use of forem in Tacitus* (Ibid., n° 6, p. 209-219).

De la seconde de ces monographies, je ne retiendrai qu'un fait sans doute notable, mais un peu attendu : c'est que chez Tacite les cas où à un subjonctif en protase répond un subjonctif en apodose constituent une réelle exception; M. Nutting en compte à peine une cinquantaine. L'indicatif après l'énoncé d'une condition devient la règle; signe de l'évolution d'un mode verbal caduc, puisque la tendance est commune à tous les écrivains de l'Empire, mais indice aussi chez Tacite d'une prédilection pour une syntaxe qui lui permet de réaliser son effet favori de surprise et de variété.

L'autre monographie est plus riche de conséquences, et sa portée dépasse de beaucoup le domaine de la syntaxe.

L'emploi des doublets *essem-forem* constitue un cas-type des vicissitudes du vocabulaire latin littéraire. Au point de départ, chez Plaute par exemple, le sens de *forem* se définit encore par rapport à la racine **fu-*; le sens de « devenir », de « devoir être » est reconnaissable dans la plupart des cas. Dans le latin classique, l'équivalence entre *forem* et *essem* est à peu près acquise; toutefois certains emplois trahissent le sou-

venir du sens ancien de *forem* (Riemann, *Syntaxe*, par. 139). Dès Tite-Live, il semble difficile de reconnaître aucune différence de sens, et l'emploi de *forem* n'est jamais obligatoire (Riemann, *Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live*, p. 226 et suiv.). Entre-temps, nous savons que César ignore *forem* et que Salluste l'emploie avec prédilection. Qu'est-ce à dire ? Une seule monographie ne saurait suffire à nous éclairer, mais celle de M. Nutting, qui nous montre dans Tacite une survivance de certains emplois, nous donne l'occasion de nous représenter les conditions et les phases de la concurrence entre les deux doublets.

D'une part, *forem*, rattaché au passé par la forme, au futur par le sens, se présente comme une forme anomale dans un système verbal fortement et logiquement organisé ; en outre, il est menacé dans son sens et par la concurrence avec la série bien vivante de *fierem* et par le rapport avec la série caduque de *fuam ;* pour se maintenir, il peut profiter du voisinage de *fore*, qui est de sens et d'emploi bien définis ; mais son sort est lié à d'autres contingences ; le fait que César ne l'emploie pas semble bien indiquer que c'était une forme exclue de la langue de Rome ; raison de plus pour certains écrivains « docti » de le rechercher à titre de curiosité hors d'usage... Et nous pouvons imaginer encore bien des actions et réactions dont l'étude de M. Nutting nous fait apparaître la résultante : Tacite ne sent plus de différence de sens entre les formes *essem* et *forem*, mais un vague instinct le conduit à employer de préférence *forem* dans certains types de phrase (cf. les tableaux des p. 214 et 217) où la notion d'avenir est pour ainsi dire latente ; or, c'est là une des lois fondamentales de l'évolution sémantique : les catégories de sens caduques se résolvent dans des catégories d'emplois.

Une autre conclusion, particulière à Tacite, ressort de l'étude de M. Nutting : *forem*, fréquent dans l'ensemble de l'œuvre, n'est que quatre fois dans le *Dialogue ;* bien plus, *forem*, fréquent dans les *Annales* jusqu'au livre XII (soixante-deux exemples pour trente et un de *essem*), n'est plus qu'une fois (pour vingt-neuf *essem*) dans les trois derniers livres ! Ce n'est pas la première fois qu'on relève des différences notables de langue et de style entre ces deux parties de l'œuvre de Tacite, mais peu de faits offrent l'occasion de constater une répartition aussi brutale. Venant renforcer d'autres observations du même genre, cette constatation nous fait prévoir l'intérêt d'une étude d'ensemble sur le style de Tacite comme celle que nous attendons de M. Goelzer, et elle nous donne l'occasion de relever une fois de plus l'intérêt que présentent pour les études de langue les monographies à sujet limité. Ceci pour répondre au scrupule de M. Nutting lui-même, qui se demandait au moment d'entreprendre son étude (p. 209) si un travail de ce genre était susceptible de payer la peine qu'il pouvait coûter.

A. Grenier, *L'alphabet de Marsiliana et les origines de l'écriture à Rome* (Mélanges d'archéol. et d'hist., publ. par l'École franç. de Rome, t. XLI). 1924, 40 pages.

On connaît l'opinion courante sur les origines de l'écriture latine, telle qu'elle est exprimée dans les manuels classiques de Sommer, Conway, Buck, etc. : c'est que l'alphabet latin vient, sans l'intermédiaire des Étrusques, des alphabets grecs de l'Italie méridionale, emprunté directement aux Chalcidiens de Cumes.

Cette doctrine a rencontré des contradicteurs : Mommsen, après l'avoir lui-même préconisée, y avait renoncé par la suite; Lenormant, Milani, plus récemment Anziani, Hammarström, ont cherché ailleurs qu'à Chalcis, tantôt en Béotie, tantôt chez les Pélasges, tantôt chez les Tyrrhènes de Lemnos, l'origine commune des deux alphabets latin et étrusque. Bréal, allant plus loin, voulait faire venir l'alphabet latin des Étrusques eux-mêmes : « Si nous avions, écrivait-il en 1892, des inscriptions latines des premiers siècles de Rome, nous verrions que ce ne sont pas les Grecs, mais leurs voisins de Clusium et de Vulci qui ont enseigné à écrire aux Romains. » Grâce aux inscriptions latines trouvées depuis 1892, grâce à la publication par M. Minto d'un alphabet étrusque récemment découvert à Marsiliana, grâce surtout aux ingénieuses déductions de M. Grenier, l'hypothèse de Bréal semble avoir été une véritable divination.

On sait quelles ressemblances avaient conduit à faire dériver l'alphabet latin du chalcidien; dans celui-ci les caractères ΓΔΛΡΥ de l'ionien sont représentés d'ordinaire par CDLRV; π et ς ont des formes voisines de P et S, X équivaut à $\xi = cs$ et non à $\chi = ch$; H est le signe d'aspiration et non la longue de E; enfin, cet alphabet ignore l'Ω et possède le koppa d'où dérive le Q latin. Concordances remarquables; mais, d'une part, les tableaux publiés par Kirchhoff et Larfeld avaient montré qu'elles sont communes à la plupart des alphabets grecs, en tout cas à ceux du groupe occidental; d'autre part, M. Grenier établit que plusieurs des caractères énumérés présentent une évolution différente à Cumes et en Étrurie, et que le nouvel alphabet étrusque offre des particularités (ainsi l'usage des sifflantes d'origine phénicienne) qui ne le rattachent à aucun des alphabets de la Grèce archaïque.

Enfin M. Grenier, archéologue, ne manque pas d'appeler à son aide l'archéologie : les tombes étrusques de Marsiliana ne présentent aucun point de contact avec les plus anciennes tombes grecques de Cumes; leur mobilier se rapproche, au contraire, du contenu des sépultures indigènes protohelléniques. La conclusion de M. Grenier est formelle : « L'écriture est antérieure en Étrurie aux premières influences proprement helléniques et spécialement cumanes. »

Même si on garde quelque scrupule vis-à-vis des interprétations de M. Grenier, et à ne prendre sa conclusion que comme une hypothèse, il est remarquable qu'elle explique d'une façon fort satisfaisante divers faits restés obsurs dans l'usage ancien des caractères latins : transcription de F par digamma + aspirée, confusion entre la sonore G et la sourde C, hésitation entre trois représentations C K Q de la sourde, épel des consonnes *bé*, *dé*...[1].

Aux historiens de dire si la conclusion trouve aussi bien sa vérification dans les faits de civilisation; elle serait alors de grande conséquence, d'une part, pour l'histoire des relations protohistoriques de l'Italie avec l'Orient et en particulier pour la solution du problème étrusque, d'autre part, pour la question des débuts de la civilisation romaine. Est-il permis d'évoquer, à propos de ces origines de l'écriture romaine, la question parallèle qui se pose pour les origines de l'art? Dans son mémoire sur *La louve du Capitole*, publié dans le *Bulletin* de l'Association G. Budé, M. J. Carcopino (n° 6, p. 26) rappelle que pour l'attribution de ce groupe fameux les archéologues (Giglioli, Ducati, Rayet, Wolters) hésitent aussi entre les colonies chalcidiennes de l'Italie méridionale et les métropoles étrusques de la rive droite du Tibre, et il ne se risque pas à formuler des conclusions à un débat qui, dit-il, demeure encore sans objet (p. 28); mais toutes les questions sont connexes qui se posent pour cette période critique des VII^e^-VI^e^ siècles, pendant laquelle se prépare l'avenir de Rome, et s'il est vrai que la transmission de l'écriture soit un des critères et des facteurs essentiels de la civilisation, on ne saurait exagérer l'importance, pour la solution de ce grand problème historique, d'une contribution comme celle que nous apporte la belle étude de M. Grenier.

A 1,500 ans de distance, au point d'aboutissement de la culture romaine, voici une autre question posée par l'histoire de l'écriture dans le mémoire de

Ph. Lauer, *La réforme carolingienne de l'écriture latine et l'école calligraphique de Corbie* (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XIII). 1924, 24 pages, planches VII à X.

Le problème de l'origine de la minuscule caroline est un des plus importants, puisque cette écriture, en même temps qu'elle est le point de départ de nos caractères d'imprimerie modernes, représente un aboutissement de divers systèmes qui ont eu cours pendant les siècles obscurs

1. La présente théorie de M. Grenier conduit à poser d'une façon un peu nouvelle la question des transcriptions usitées pour les chiffres des dizaines et des centaines; il y a là une mise au point dont M. Grenier ne manquera certainement pas de se préoccuper.

du pré-moyen âge. C'est aussi un des problèmes les plus débattus, puisqu'on fait venir la caroline tantôt d'Allemagne et du domaine de la gothique, tantôt de Rome et du domaine de l'italique. M. Lauer reprend une théorie intermédiaire de Delisle et Sickel, d'après laquelle la minuscule caroline se rattacherait directement à la semi-onciale et à la semi-cursive de l'antiquité, sans aucune influence des écritures mérovingienne ou insulaire, la réforme carolingienne étant le résultat d'un nouvel essor donné au sytème demi-oncial. Plus précisément, M. Lauer observe que l'apparition du nouveau type, préparée par l'élaboration de diverses écritures « précarolines », coïncide avec la grande œuvre de révision des textes liturgiques et bibliques qui signala la fin du règne de Pépin et le début de celui de Charlemagne; « c'est dans les limites du royaume franc qu'il faut chercher l'origine de la caroline, dans les écoles des grands monastères et des églises où, par ordre du souverain, l'on rivalisait d'ardeur pour copier le plus parfaitement possible les livres saints ».

A l'appui de sa thèse, M. Lauer apporte un fait notable, la copie de la Bible effectuée à Corbie entre 772 et 780 par ordre de l'abbé Maurdramme. C'est là le premier spécimen daté de minuscule caroline, et jusqu'à nouvel ordre il est légitime d'en rattacher la rédaction, qui fut exécutée « propter compendium legentium », à un mouvement général de réforme de l'écriture. Cependant il faut avouer que sur cette réforme les témoignages cités jusqu'ici sont peu probants; ceux qu'apporte M. Lauer p. 9 et suivantes sont relatifs à l'exacte transcription des manuscrits et même à la révision ou à la correction des textes plutôt qu'à la forme de l'écriture. C'est surtout par de nouveaux rapprochements qu'on pourra espérer résoudre la question si bien posée par M. Lauer, et surtout en ne perdant pas de vue ce principe qu'une réforme de l'écriture n'est guère l'œuvre d'un homme et d'un moment, l'invention ne jouant en pareille matière qu'un rôle secondaire, mais qu'elle est dans chaque cas donné la consécration d'une évolution acquise et l'effet d'un choix raisonné.

G. Jachmann, *Die Geschichte des Terenztextes im Altertum* (Rektoratsprogramm der Universität Basel für die Jahre 1923/24). Basel, Reinhardt, 1924, 152 pages.

Il est peu de traditions manuscrites qui nous offrent autant que celle de Térence un ensemble d'éléments favorables à une reconstruction : manuscrits assez nombreux, répartis en familles distinctes, classés par récensions, accompagnés pour une part du contrôle des illustrations; texte souvent cité par les grammairiens anciens, enrichi de commentaires; il ne nous manque, pour entreprendre avec fruit de reconstituer l'histoire du texte, qu'une édition critique sur laquelle on puisse faire

fond : celle d'Umpfenbach est vieille de plus d'un demi-siècle; celle de E. Hauler et R. Kauer n'est pas achevée, et l'édition posthume de L. Havet est à paraître. M. Jachmann a cru bien faire — et a bien fait — de ne pas attendre une édition qui, si parfaite qu'elle soit, ne saurait être définitive, pour tirer parti du matériel accumulé depuis une cinquantaine d'années, et il a entrepris de faire pour Térence ce que F. Leo et W. M. Lindsay ont fait avec tant de succès pour Plaute.

Voici sa conclusion (p. 134-135) : la récension de l'ensemble de nos familles de manuscrits nous conduit à l'édition savante de Probus, mais n'y aboutit pas directement; elle n'atteint en ligne directe que l'archétype commun (Φ) du Bembinus et du texte interpolé... Φ n'est pas un exemplaire à l'usage des érudits; il représente, par rapport au texte de Probus, une déviation avec variantes et incorrections; mais il se signale comme l'exemplaire antique le plus aisément reconstituable par l'accord de A et ϛ (δ + γ); on peut le considérer comme datant du milieu du IIIe siècle, à peine plus ancien que la récension interpolée. Celle-ci (ϛ) est plus difficile à reconstituer; elle résulte de l'accord de A avec δ et γ, ou de A avec l'un ou l'autre, ou de δ γ contre A, mais avec toutes sortes d'interférences et de contaminations; γ est encore plus malaisé à définir, et δ ne représente pas une récension indépendante. Arrivé à ce point de sa démonstration, M. Jachmann ne se contente pas des résultats acquis, et il pose encore, relativement à γ et à δ, des questions qui pourront faire après lui l'objet de nouvelles recherches intéressantes : faut-il admettre pour chacune de ces classes un archétype antique ou seulement médiéval? Le texte est-il parvenu jusqu'au moyen âge par un seul exemplaire ou par plusieurs? On trouvera dans les deux premiers chapitres de M. Jachmann, et aussi dans ses deux Appendices, les premiers éléments d'une réponse à ces questions essentielles.

Sur le problème principal, l'histoire de la récension illustrée, il est difficile de ne pas se rendre à la rigueur de la démonstration de M. Jachmann; par une série de constatations habilement conjuguées, et en observant le rapport des illustrations soit avec une certaine division des scènes, soit avec le texte même, il aboutit à cette conclusion que l'illustrateur avait sous les yeux un manuscrit de bibliothèque, écrit pour la lecture, et non un exemplaire de théâtre. Pourquoi l'auteur ne rattache-t-il pas cette conclusion aux observations concordantes de L. Havet, qu'il aurait pu relever en dernier lieu dans un article de la *Revue de philologie*, 1917, p. 6-17 : *Sur la détermination des actes dans les comédies de Térence?* M. Jachmann est d'accord jusque sur la date de l'illustrateur avec L. Havet, qui le plaçait au début de la Renaissance byzantine, immédiatement après l'anarchie qu'Aurélien fit cesser en transférant à Byzance la capitale de l'Empire. Reste à savoir si cet accord sur

un critère important trouvera sa confirmation dans l'examen d'un autre critère non moins essentiel, celui que fournit le rôle de Calliopius. Il est prudent de réserver la question jusqu'au jour, sans doute proche, où aura paru l'édition de L. Havet. En tout cas, l'ouvrage de M. Jachmann vient à point pour attirer notre attention sur l'intérêt de plus en plus considérable qui s'attache à l'étude de la tradition manuscrite dans la période si peu connue qui s'étend entre le haut Empire et le moyen âge. Il faut espérer qu'il fournira un encouragement et un guide à ceux qui voudront se risquer, au delà des textes conservés, dans le domaine de la tradition hypothétique, cette terre promise de la paléographie, qui n'est peut-être pas moins intéressante pour l'histoire des œuvres que pour l'histoire des textes.

J. Marouzeau.

P. de Francisci, *Il diritto romano* (Collection des Guides bibliographiques publiés par la Fondazione Leonardo). Rome, 1923, 143 pages in-18.

Bien qu'il porte le millésime de 1923, ce manuel bibliographique, dû à un romaniste éminent, mérite d'être signalé aux lecteurs de cette Revue. Dans un petit livre de format commode et de prix modique (l. 3,50), l'auteur réunit l'essentiel de la production italienne concernant le droit romain depuis une cinquantaine d'années, remontant même plus haut pour certains ouvrages importants. Il contient 1,724 numéros.

Il est conçu sur un plan excellent. La partie essentielle consiste dans la liste, par ordre alphabétique d'auteurs, des ouvrages ou articles publiés par les romanistes italiens ou traduits en italien.

Cette partie principale est précédée d'une introduction où le lecteur trouvera, rangés par matières suivant un ordre méthodique, les principaux renvois à cette liste bibliographique, le renvoi ne comportant que le nom de l'auteur suivi du numéro de l'ouvrage. Ainsi le chercheur qui veut savoir ce qui a été écrit en langue italienne sur le concubinat (en dehors des traités généraux) trouvera au *Diritto di famiglia* une rubrique *Concubinato*, avec renvoi à Castelli 582 et Costa 666. S'y référant, il y trouvera l'indication de deux monographies sur le sujet qui l'intéresse.

Le grand défaut de ce petit ouvrage est qu'il n'est pas complet. Il ne présente qu'un choix, et par là son utilité se trouve singulièrement amoindrie. Tout choix est nécessairement subjectif et arbitraire, et tel ouvrage qui a paru négligeable à M. de Francisci, parce qu'il est en effet médiocre, peut contenir cependant une solution de détail originale et importante. Par suite de la même conception (ou du cadre qui lui était

imposé), l'auteur n'a pas fait choix d'une date précise à partir de laquelle il procéderait à son dépouillement.

Sans contester les services très réels qu'est appelé à rendre ce livre, il est permis de penser qu'avec une méthode plus rigoureuse il aurait pu en rendre davantage. Sans doute le volume de l'ouvrage, et partant son prix, en eussent été augmentés, mais ils fussent demeurés accessibles, quitte à faire porter le dépouillement, — mais un dépouillement exhaustif, j'y insiste, — sur une période plus restreinte. Qui ne voit quel incomparable instrument de travail fourniraient des bibliographies nationales ainsi conçues publiées pour chacun des pays, ou mieux pour chacune des langues où la production scientifique est intense, c'est-à-dire pratiquement, en ce qui concerne le droit romain, pour les ouvrages en italien, en français et en allemand[1] ? Les travailleurs trouveraient ainsi en trois fascicules, qu'on pourrait à la rigueur relier ensemble, la « somme » du travail scientifique dont le droit romain a été l'objet. Périodiquement, tous les dix ans par exemple, des suppléments mettraient au courant des nouvelles publications. Ce que je dis du droit romain pourrait exister pour les autres disciplines littéraires, où même scientifiques. La réalisation d'une œuvre de ce genre exigerait, il est vrai, l'adoption d'un même plan pour les pays intéressés, c'est-à-dire une entente internationale. Il y a longtemps que M. Marouzeau dans ses *Chroniques* fait appel à la collaboration internationale dans ce domaine de la documentation. N'est-ce pas le cas de signaler une fois de plus que pareille entreprise entrerait tout naturellement dans les attributions de l'*Institut international de coopération intellectuelle* nouvellement inauguré ?

Henri LÉVY-BRUHL.

1. Les travaux écrits sur le droit romain en d'autres langues, anglais, polonais, tchèque, russe, espagnol, etc., ne sont certes pas négligeables, mais leur nombre étant beaucoup plus restreint, il est bien plus aisé de les connaître.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU.

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, PARIS (VI^e^)

UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE
BULLETIN DU CANGE

ARCHIVVM
LATINITATIS MEDII AEVI
CONSOCIATARVM ACADEMIARVM AVSPICIIS CONDITVM
Bulletin destiné aux collaborateurs du Dictionnaire du latin médiéval
Tome II, 1925. 4 fascicules par an . . . . . 25 fr.

C. SUETONI TRANQUILLI
DE GRAMMATICIS ET RHETORIBUS
Edidit apparatu et commentario criticis instruxit
RODNEY POTTER ROBINSON
In-8° raisin, 80 pages . . . . . 20 fr.

TIBULLE
ET
LES AUTEURS DU CORPUS TIBULLIANUM
PAR **L. PICHARD**
Édition critique précédée d'un Abrégé de la méthode de critique verbale de Louis Havet
1924, in-8° raisin, XLVI-180 pages . . . . . 25 fr.

En vente, derniers exemplaires :

EDMOND LE BLANT
INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES DE LA GAULE
ANTÉRIEURES AU VIII^e^ SIÈCLE
RÉUNIES ET ANNOTÉES. *PARIS*, 1856-1865
2 vol. in-4° de 498 pages, 42 planches; 644 pages, 50 planches. Tome I : *Provinces gallicanes.* Tome II : *Les Sept Provinces.* Ensemble . . . . . 150 fr.

LES ACTES DES MARTYRS
Supplément aux Acta sincera de dom Ruinart
Paris, 1882, in-4°, 292 pages. . . . . 50 fr.

COLLECTIONS GUILLAUME BUDÉ
95, BOULEVARD RASPAIL, PARIS (VI^e^) R. C. 17.053

AUTEURS LATINS

Ouvrages récemment parus :

COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE

	Texte et trad.	Texte seul	Trad. seule
SAINT AUGUSTIN. Confessions. — Tome I, par Pierre DE LABRIOLLE	18 fr.	11 fr.	10 fr.
Ex. num.	37	23	21
SAINT CYPRIEN. Correspondance. — Tome II, par BAYARD	20	13	12
Ex. num.	41	27	25
TACITE. Annales. — Tome III, par H. GŒLZER	16	9	8
Ex. num.	33	19	17
PLAUTE. Le prix des Anes, par L. HAVET et A. FRETÉ.	15		
Ex. num.	31		
VIRGILE. Bucoliques, par H. GŒLZER	9	6	5
Ex. num.	19	13	11
VIRGILE. Enéide. Chants I-VI, par H. GŒLZER et A. BELLESSORT.	18	12	11
Ex num.	37	25	23

COLLECTION D'ÉTUDES ANCIENNES

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE CHRÉTIENNE, par Pierre DE LABRIOLLE (2^e^ édition). . 25
RÈGLES POUR ÉDITIONS CRITIQUES, par Louis HAVET (2^e^ édition) 3
LA LOUVE DU CAPITOLE, ouvrage illustré, par J. CARCOPINO 5
SÉNÈQUE PROSATEUR. Études littéraires et grammaticales sur la prose de Sénèque le Philosophe, par A. BOURGERY 16
LE THÉATRE DE SÉNÈQUE, par Léon HERMANN. 35
OCTAVIE. « Tragédie prétexte », par Léon HERMANN. 15
BUFFON. Discours sur le style, texte français avec version latine, par J.-A. NAIRN 4
ÉTUDE SUR LE STYLE DES DISCOURS DE CICÉRON, avec une esquisse de l'histoire du « Cursus », par L. LAURAND, 2^e^ édition, revue et corrigée. Tome I 10

COLLECTION DE COMMENTAIRES D'AUTEURS ANCIENS

LUCRÈCE. De la nature. Commentaire. — Tome I, par ERNOUT et ROBIN 25
LUCRÈCE. De la nature. Commentaire. — Tome II, par ERNOUT et ROBIN 25

COLLECTION D'ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

LA LINGUISTIQUE ET L'ENSEIGNEMENT DU LATIN, par J. MAROUZEAU 3

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

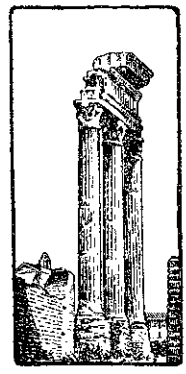
SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

4e ANNÉE

Fascicule II — Mars-Juin 1926



PARIS

SOCIETE D'ÉDITION
« LES BELLES-LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE
HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1926

INSTITUT de CIVILISATION INDIENNE